

**Commune de SAINT CLAIR SUR L'ELLE**  
**Mairie**

---

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Absentes excusées: MM. Magali BAZIRE, Anne-Marie RABEC, Fabienne LENOËL

Date des convocations : 10 mai 2017

Date d'affichage : 26 mai 2017

M Philippe GAILLARDON remplit les fonctions de secrétaire.

## **DÉLIBÉRATION 2017 - N°05/01 : CONSTRUCTION D'UNE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES**

Madame le Maire rappelle la délibération 2016-N°08/02 l'autorisant à lancer une consultation d'entreprises pour l'assurance dommage-ouvrage, assurance obligatoire, pour les travaux de construction de la maison pluridisciplinaire de santé.

Madame le Maire a contacté 3 sociétés qui ont fait parvenir une offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ne retient pas l'option dommage aux existants, inutile, car le bâtiment à construire n'est pas attenant à un autre bâtiment.
- accepte l'offre de la SMABTP pour un montant estimé à 6 442.02 € HT soit 7 021.80 € TTC.
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

## **CONSTRUCTION D'UNE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : POINT SUR LE PLANNING DES TRAVAUX**

Madame le Maire indique le planning des travaux pour la construction de la maison pluridisciplinaire de santé.

L'entreprise « Réseaux & Voirie », titulaire du lot 1 terrassement-VRD, a commencé à excaver le terrain ce jeudi 18 mai.

L'entreprise Zanello, titulaire du lot 2 - Gros-œuvre, interviendra à compter du 12 juin. Un plan d'installation de chantier a été transmis.

Il est compté 14 mois de chantier depuis la 1<sup>ère</sup> réunion avec toutes les entreprises le 27 avril 2017 soit une fin de travaux vers fin juin-début juillet 2018.

Un courrier a été déposé dans les boîtes aux lettres des riverains pour avertir du démarrage des travaux.

### **DÉLIBÉRATION 2017 - N°05/02 : CONSTRUCTION D'UNE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : DEVIS GEOMETRE**

Madame le Maire indique, qu'à la demande de l'architecte et de l'entreprise de gros-œuvre, il est nécessaire qu'un géomètre implante 4 points d'axes.

La commune avait déjà retenu le cabinet LALLOUET pour le relevé topographique du terrain.

Le cabinet a fait parvenir un devis pour un montant de 672.00 € HT soit 806.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis du cabinet LALLOUET pour un montant de 672 €.00 HT
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

### **DÉLIBÉRATION 2017 - N°05/03 : PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL : AUTORISATION DE SIGNATURE DES COMPROMIS DE VENTE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Opte pour l'achat de la parcelle AD 30 pour un montant de 15 000 € pour le projet de lotissement communal.
- Autorise Madame le Maire à signer les compromis de vente pour l'achat de ces terrains et tous documents afférents au dossier.

### **DÉLIBÉRATION 2017 - N°05/04 : CLÔTURE ET SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LE CLOS NORMAND »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la clôture et la suppression du budget annexe « lotissement le Clos Normand ».

### **DÉLIBÉRATION 2017 - N°05/05 : LOGEMENTS POUR LES JEUNES : AIDES FINANCIERES DE SAINT-LÔ AGGLO DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RURALITE**

Madame le Maire a rencontré les services de Saint-Lô Agglo pour présenter le dossier de logements pour les jeunes dans les locaux au-dessus de la Poste.

Saint-Lô Agglo peut positionner ce projet dans le cadre du contrat de ruralité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de la réalisation des travaux sur 2017-2018
- demande le positionnement du projet de logements pour les jeunes dans les locaux au-dessus de la Poste, dans le cadre du contrat de ruralité.
- prévoit le financement de l'opération, d'une part par la subvention escomptée, d'autre part par les fonds disponibles au budget et/ou un prêt.
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

### **DÉLIBÉRATION 2017 - N°05/06 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

#### **• POMPE IMMERGEE POUR PUISER L'EAU DANS LE PUIT**

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'installation d'une pompe immergée, avec déclenchement automatique jour/nuit, dans le puit derrière la mairie et accepte le devis de l'entreprise Laurent THOMINE pour un montant maximum de 1 678.02 € HT soit 2 013.62 € TTC.

#### **• BRANCHEMENT DE DEUX ROBINETS AU CIMETIERE**

Le Conseil Municipal donne son accord pour le branchement de 2 robinets au cimetière côté commerces et maison des services et accepte le devis de l'entreprise Laurent THOMINE pour un montant de 746.30 € HT soit 895.56 € TTC.

- **AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS RUE DU PONT DE LA PIERRE**

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'aménagement des espaces verts rue du Pont de la Pierre et accepte le devis de l'entreprise Les Paysages d'Elle pour un montant de 4 131.05 € HT soit 4 957.26 € TTC.

- **ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE**

Afin de profiter des remises dans les catalogues d'illuminations, Madame le Maire propose d'acheter des illuminations maintenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire :

- à acquérir des illuminations à hauteur de 2 000 €.
- à signer tous documents afférents au dossier.

### **DÉLIBÉRATION 2017 - N°05/07 : CONVENTION POUR LE REVERSEMENT DU FONDS D'AMORÇAGE AU SYNDICAT SCOLAIRE DE L'ELLE**

Afin de pouvoir reverser le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le cadre des temps d'activités périscolaires au syndicat scolaire de l'Elle, la trésorerie demande qu'une convention soit établie.

Après lecture de la convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire :

- à signer la convention ainsi que tous documents afférents au dossier.
- à reverser le fonds d'amorçage au syndicat scolaire de l'Elle au titre de la réforme des rythmes scolaires dans le cadre des temps d'activités périscolaires

### **DÉLIBÉRATION 2017 - N°05/08 : FLEURISSEMENT COMMUNAL : ORGANISATION D'UN CONCOURS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas organiser le traditionnel concours communal de fleurissement où il fallait que les personnes s'inscrivent. En effet, chaque année, le nombre d'inscription était très faible.

Il est plutôt proposé, cette année, de faire venir un jury extérieur et de regarder chaque maison et d'attribuer un prix « coup de cœur » aux habitants ayant fait un effort particulier de fleurissement. Toute maison fleurie peut donc potentiellement recevoir un prix. Aucune inscription ne sera effectuée.

Il est décidé d'attribuer 4 prix « coup de cœur ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des bons d'achats aux 4 gagnants « coup de cœur ».

Ainsi, il est proposé des bons d'achats de 25 € pour chaque « coup de cœur ». Le fleurissement doit être visible depuis la voie publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le principe de cette récompense.

Les bons permettront d'acheter des plantes et accessoires de jardinage auprès du magasin « Fleurs et Bois » à Saint Clair sur l'Elle, des Pépinières d'Elle à Villiers-Fossard et le GAEC LEBLAY à Cerisy la Forêt. La facture correspondante sera réglée par la commune.

### **DÉLIBÉRATION 2017 - N°05/09 : FLEURISSEMENT COMMUNAL : PARTICIPATION AU CONCOURS DEPARTEMENTAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'inscrire la commune de Saint Clair sur l'Elle au concours départemental des villes et villages fleuris.

Madame Thérèse LANGE indique qu'elle a fait une réunion avec les bénévoles pour le fleurissement 2017 pour le choix des fleurs et organiser l'arrosage et l'entretien des jardinières.

Les fleurs ont été plantées mercredi 17 mai par la commission fleurissement et les bénévoles.

Le Conseil Municipal remercie vivement l'ensemble des bénévoles pour leur implication et le travail effectué.

Le thème du fleurissement, cette année, est note de musique. Un piano sera installé devant la mairie, à la place du vélo, et près de la fleuriste.

### **DÉLIBÉRATION 2017 - N°05/10 : MARCHE ELAGAGE-FAUCHAGE**

Le conseil municipal décide de reconduire la prestation à l'entreprise DECAEN de Cerisy-la-Forêt.

### **VISIO-ACCUEIL : PRESENTATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

L'amélioration et le maintien des services aux publics en tout point du territoire constituent une problématique majeure pour des territoires ruraux. Le numérique apporte des solutions pertinentes grâce à des usages innovants, tels que les visio-accueils. Ainsi, il est possible d'effectuer plusieurs démarches à distance, sur un même lieu, et dans les mêmes conditions qu'un entretien physique.

**Depuis le 9 mai 2017, une borne visio-accueil a été installée à St Clair sur l'Elle par Manche Numérique dans les locaux de la mairie.**

Le projet visio-accueil répond à plusieurs objectifs :

- Promouvoir une offre de services enrichie sur son territoire
- Faire venir et sédentariser des populations
- Proposer des services de proximité pour tous ses concitoyens
- Promouvoir les usages numériques dans sa collectivité

Aujourd'hui, **4 partenaires** proposent leurs services :

- la Caisse d'Allocations Familiales (**CAF**)
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (**CPAM**)
- la Mutualité Sociale Agricole des Côtes Normandes (**MSA**)
- l'Agence retraite (**CARSAT**)

Une démarche de consolidation de l'offre de services est conduite.

Grâce au visio-accueil, les usagers peuvent actualiser leur dossier, signaler un changement de situation, s'informer sur leurs remboursements, leurs droits, recevoir des attestations, adresser ou recevoir en temps réel des formulaires, etc.

#### **Les avantages pour la commune de St Clair sur l'Elle :**

La présence d'un visio-accueil constitue un vecteur d'attractivité sur le territoire grâce à l'amélioration de la diffusion des services publics. Ce projet propose un service à forte valeur ajoutée car il permet, en lien avec la technologie, de renforcer l'accompagnement humain dans la réalisation de démarches administratives.

Il permet également à la collectivité d'intégrer une approche d'**e-administration** dans sa politique locale. Bien plus qu'un simple outil, le visio-accueil constitue un service à part entière.

L'accès au visio-accueil se fait à l'arrière de la mairie.

Les horaires d'ouverture sont :

Lundi, mercredi, jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Mardi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00

Vendredi : de 9h à 12h

## DÉLIBÉRATION 2017 - N°05/11 : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX

La commission travaux s'est réunie notamment pour parler de la caserne des pompiers, service à la population nécessaire au territoire.

En effet, le SDIS élabore actuellement son futur plan pluriannuel d'investissement. Le centre de secours de St Clair sur l'Elle a été visité car il nécessite un projet de réhabilitation ou de construction.

Si le projet de construction est retenu, une parcelle appartenant à un privé a été réservée rue du château dans le plan local d'urbanisme. Le propriétaire a été contacté. Si cet achat ne pouvait se faire, une autre solution est à rechercher. La commission travaux suggère le terrain en herbe près du parking poids lourd appartenant à la commune mais situé sur St Jean de Savigny, en prolongement du stade.

Si le projet de réhabilitation, avec agrandissement est retenu, la commission propose d'étudier un réaménagement de l'espace près de la caserne pour permettre la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- souhaite maintenir une caserne de pompier sur le territoire de St Clair sur l'Elle
- autorise Madame le Maire à transmettre un courrier au SDIS pour proposer les 3 options.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Elections législatives :

Madame le Maire rappelle les dates des élections législatives. Elles auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017 de 8h à 18h.

Attention, à la différence de l'élection du Président de la République, la clôture du scrutin est fixée à 18h.

- Nettoyage de l'église :

Madame le Maire a demandé un devis à Conquérants et Bâisseurs pour le nettoyage de l'église de St Clair sur l'Elle. Celui-ci s'élève à 168 €.

La somme étant prévue au budget, le conseil autorise Madame le Maire à signer le devis.

- Travaux du réseau hydraulique :

Madame le Maire informe que le Conseil Départemental de la Manche a effectué des travaux d'aménagement du réseau hydraulique route de la Meauffe.

- Don du sang :

Une collecte de sang est organisée vendredi 22 septembre 2017 de 15h à 19h à la Maison des Associations.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant pour cette collecte par courriel à [dondesang.saintlo@efs.sante.fr](mailto:dondesang.saintlo@efs.sante.fr) ou vous pouvez également contacter l'**Etablissement Français du Sang - site de St-Lô** au 02 33 06 33 00.

- Maison Assistante Maternelle 'Pomme d'Api d'Elle » :

Madame le Maire informe que la Maison Assistante Maternelle « Pomme d'Api d'Elle » a reçu un avis favorable de l'accessibilité et de la sécurité. Les deux assistantes maternelles ont reçu leurs agréments. Elle donc autorisée à ouvrir et à recevoir des enfants.